



## Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Quatorze et le 23 Décembre

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

**Etaient présents (29) :** Monsieur Jean-Claude LOMBION, Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Victoire JASMIN, Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Monique DELMESTRE, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Judex LACLUSSE, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Florise CANVOT (→ 16 :50), Madame Dolorès BELAIR, Monsieur Jean DARTRON (→ 18 :22), Madame Laure PHAETON, Madame Annick VANONY, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Roselyne CARDOVILLE (→ 16 :40), Monsieur Patrice RESDEDANT, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Madame Michelle MAKALA/ZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE, Madame Sabrina GARES

**Etaient absents (01) :** Monsieur Léonard JERUL,

**Etaient absents excusés (02) :** Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur Kléber BLANCHE/MARIE,

**Etaient représentés (01) :** Madame Marcienne ARPHEXAD/LORMEL (→ 20 :26)

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

### **Délibération n° 03-09-2014** **Approbation de l'opération « Embellissement des quartiers populaires de Morne à L'Eau »**

En réponse à un appel à projet du Conseil Général de la Guadeloupe intitulé « **Jeunes dans la cité/ territoires solidaires** » au mois d'août 2014, le Service Jeunesse et Insertion de la Ville de Morne-à-L'Eau a établi le constat que les jeunes en situation sociale difficile présentent souvent des retards scolaires et des comportements peu adaptés à la vie quotidienne.



*Dans cette perspective « Affirmatic », en lien étroit avec les services de la ville de Morne à l'Eau et notamment le service "Jeunes et insertion" propose une action visant à rapprocher les jeunes de leur quartier par un engagement visible, citoyen et durable.*

*Les objectifs de l'action sont les suivants :*

- 1. Restaurer la citoyenneté ;*
- 2. Faire émerger le potentiel positif de ces jeunes ;*
- 3. Donner ou redonner confiance en soi ;*
- 4. Intégrer ou réintégrer un dispositif de formation ou un emploi*

***Le plan d'action proposé se décline ainsi qu'il suit :***

- 1. Mobilisation des jeunes qui sont déjà identifiés à travers:***
  - la diffusion d'une information sur les objectifs de l'action*
  - des rencontres dans les quartiers visés par le dispositif mis en place*
  
- 2. Repérage des jeunes non encore connus, mais qui pourront être mobilisés par ceux qui entrent dans le dispositif***
  
- 3. Mise en œuvre des actions d'embellissement des quartiers sous les aspects :***
  - aménagement des espaces verts*
  - l'enlèvement des détritrus*
  - le débroussaillage éventuel des mauvaises herbes*
  - le fleurissement des espaces susceptibles de l'être*
  - la réalisation de fresques et notamment :*
  - le nettoyage des supports qui seront autorisés*
  - l'initiation aux fondamentaux de l'art graphique*
  - choix des thèmes de fresques*
  - réalisation des fresques*
  
- 4. Inscrire ces jeunes dans une démarche de remise à niveau, dans une démarche non scolaire, liée***
  - aux activités décrites ci-dessus à travers :*
  - une évaluation initiale des connaissances de base*
  - travail en français et mathématiques sur le thème des espaces verts et des fresques*
  - utilisation de l'outil informatique*
  
- 5. Susciter le rétablissement des liens avec les institutions et notamment avec :***
  - la mission locale*
  - le CCAS*
  - la CAF*
  - autres institutions*
  
- 6. Evaluation des actions effectuées et réflexion sur les perspectives éventuelles qui pourraient se présenter aux jeunes, notamment :***
  - expression du niveau de satisfaction des jeunes lors des actions réalisées*
  - reprise de formation*
  - recherche d'un contrat de travail, aidé ou non.*

### **7. Valorisation des actions réalisées par les jeunes**

- récompense à travers l'attribution d'une tablette informatique
- remise d'une attestation de participation à cette action
- un courrier de recommandation pour tous les jeunes ayant réussi tous les objectifs de l'action

*Cette action s'inscrit dans le cadre des politiques de lutte contre les exclusions et l'intégration des jeunes dans un espace citoyen, de l'accès des jeunes à leur responsabilité dans le cadre de la restauration de la citoyenneté.*

*Le coût de cette action s'élèvera à **21 400.00€** réparti de la façon suivante :*

- Subvention sollicitée auprès du Conseil Général : **9 000.00€** pour couvrir les charges de personnel et les achats de fournitures ;
- Subvention sollicitée auprès de la Direction des Affaires Culturelles (ETAT) : **3 000.00€** pour couvrir les frais liés à l'artiste associé à ce projet (Madame Laura LUCOL) ;
- Sollicitation de partenaires privés pour un montant de **1 400.00€** (Espèce ou nature) ;
- Prestation en nature de la ville de Morne à l'Eau via les différents services pour les besoins logistiques : **3 000.00€**
- Bénévolat pour un montant de : **2 000.00€**
- Subvention sollicitée auprès de la ville de Morne à l'Eau pour couvrir les achats qui vont permettre de revaloriser et favoriser la reconnaissance des jeunes pour l'action accomplie : **3 000.00€**

*Le Conseil Municipal est sollicité pour la validation de la participation de la ville à ce projet et l'approbation de la contribution financière municipale à hauteur de 3000.00 € qui sera inscrite au budget 2015.*

# **L** E CONSEIL MUNICIPAL

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
ENTENDU le rapport de Monsieur le Maire ;  
ET après en avoir délibéré ;*

## **D**ECIDE :

**ARTICLE 1 :** D'APPROUVER le projet d'organisation de l'opération d'embellissement des quartiers populaires de la Ville de Morne-à-L'Eau, organisée en partenariat avec l'association « AFFIRMATIC », dans le cadre du programme Jeunes dans la cité/ territoires solidaires » du Conseil Général de la Guadeloupe.

**ARTICLE 2 :** D'autoriser la participation financière de la Collectivité à l'organisation de cette manifestation pour un montant de 3 000, 00 euros (TROIS MILLE EUROS).

**ARTICLE 3 :** La dépense correspondante sera inscrite au Budget 2015 de la Ville de Morne-à-L'Eau.

**ARTICLE 4 :** D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

*Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

*Pour expédition certifiée conforme*

*Fait à Morne-à-L'Eau, le 23 Décembre 2014*

*Le Maire,*

*Jean-Claude LOMBION*



*Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité*

*Le .....*

*Formalités de publicité*

*effectuées le .....*

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.**

